



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Zimbabwe

Question écrite n° 121031

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique des populations au Zimbabwe. Alors que l'espérance de vie a été estimée à trente-six ans et que l'inflation culminait à 1 700 % en février, la situation alimentaire des populations au Zimbabwe ne cesse de se détériorer. Depuis plusieurs années, et en particulier depuis la réforme foncière, un grand nombre de personnes rencontrent de grandes difficultés pour accéder à une nourriture suffisante, les incitant à faire pousser leur propre récolte là où ils le peuvent. Face à cette situation, elle lui demande de bien vouloir l'informer des initiatives prises auprès du gouvernement zimbabwéen et auprès de la communauté internationale pour venir en aide à ces populations.

Texte de la réponse

Au Zimbabwe, l'accélération de la « réforme agraire » a entraîné l'effondrement de la production agricole et a abouti à une situation économique très préoccupante : crise alimentaire, contraction du PIB de - 40 % en cinq ans, hyper-inflation, pénurie de devises et de carburant. L'opération restore Order, menée en 2005 par le gouvernement zimbabwéen, a ajouté aux violations des droits politiques, économiques et sociaux, entraînant la destruction de nombreux quartiers et laissant 700 000 personnes sans abri ou privées de leur source de subsistance. La France est préoccupée par la situation actuelle au Zimbabwe, tant par le climat de violence politique que par les difficultés de l'économie zimbabwéenne et leur impact pour les Zimbabwéens. Les sanctions européennes, qui ont été adoptées en février 2002 pour faire pression sur le gouvernement zimbabwéen, ne visent pas la population. Le Zimbabwe bénéficie au contraire d'une attention particulière par un maintien du montant de l'aide. En 2006, l'Union européenne a consacré 193 millions d'euros pour le Zimbabwe dans les secteurs santé, développement social, droits de l'homme, accès à l'eau, éducation, aide humanitaire et aide alimentaire. Par sa contribution au Fonds européen de développement (FED) et son aide bilatérale directe, la France participe au soutien de la population zimbabwéenne. Le 7 septembre 2006, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Zimbabwe dans le cadre des débats sur les cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. La France est naturellement solidaire de la position commune européenne. Elle déplore l'impasse actuelle dans les relations du Zimbabwe avec l'Union européenne. La France est disposée, avec l'ensemble de l'Union européenne, à rétablir des relations normales avec le Zimbabwe dès que la situation évoluera de façon positive au regard des critères de l'Union européenne. Elle recherchera d'ici-là les voies du dialogue entre l'Union européenne et le Zimbabwe afin d'y parvenir. Elle compte beaucoup, depuis le récent sommet de la SADC du 29 mars, sur la mobilisation des pays africains voisins et, en particulier, la médiation du Président Mbeki. La France souhaite vivement que le Zimbabwe retrouve, avec le soutien de la communauté internationale, la voie de la réconciliation nationale, de la paix et du développement.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121031

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2793

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4059